

République française - Département du Tarn
Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavour

Nombre de membres	Séance du mardi 26 août 2025
<u>Membres en exercice</u> : 15 <u>Présents</u> : 8 <u>Votants</u> : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Date de la convocation</u> : 21 août 2025	Le vingt-six août deux mille vingt-cinq à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. <u>Présents</u> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Pascale GOMBAULT, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Xavier BOULARD <u>Représenté</u> : Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS <u>Excusés</u> : Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS <u>Secrétaire de séance</u> : Madame Sylvie RAYSSEGUIER
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 27 AOUT 2025 et publication le 27 AOUT 2025	

Délibération n° DE_42_2025

Objet :

Ressources humaines - Création de postes d'adjoints techniques à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service de cuisine scolaire a été réorganisé pour permettre la préparation et la livraison des repas à l'école maternelle de Saint-Jean-de-Rives à partir du 1^{er} septembre 2025.

Il indique que cette réorganisation nécessite la création de postes permanents

- adjoint technique à temps non complet 31,5 h/semaine, ce poste venant en remplacement du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe qui était à 29,5 h/semaine,
- adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 20,5 h/semaine.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté n° AR-77-2022 du 29 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité,
- Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer les postes au sein de la collectivité,

Date de transmission de l'acte: 27/08/2025

Date de reception de l'AR: 27/08/2025

081-218102614-DE_42_2025-DE

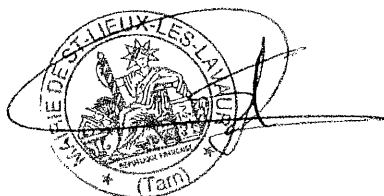
A G E D I

Et après avoir délibéré par 9 voix pour

- Décide de créer, au 1^{er} septembre 2025, les postes permanents suivants :
 - o adjoint technique à temps non complet 31.5 h/semaine, ce poste venant en remplacement du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 29.5 h/semaine,
 - o adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 20,5 h/semaine.
- Demande à M. le Maire de transmettre cette décision à :
 - o M. le Président du Centre de gestion du Tarn,
 - o M. le Comptable de la collectivité.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Sylvie RAYSEGUIER

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Madame Sylvie RAYSEGUIER, is written below the text.

Date de transmission de l'acte: 27/08/2025
Date de reception de l'AR: 27/08/2025

081-218102614-DE_42_2025-DE
A G E D I